

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET DE SOUTIEN PERSONNALISÉ AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES CONTEUR.EUSES (2025-2026)

Date limite pour le dépôt des candidatures : 1er SEPTEMBRE 2025

Objectifs du programme

Le *Programme d'accompagnement individuel et de soutien personnalisé au développement des compétences des conteur.euses* vise l'amélioration des compétences actuelles ou l'acquisition de nouvelles compétences chez les professionnel.les du conte, soit :

- La recherche d'information liée au conte
- L'analyse d'une histoire
- La composition d'une histoire
- Les techniques de voix et de diction
- Les techniques de mouvement
- Les techniques d'improvisation
- L'utilisation d'autres formes d'art complémentaires à sa démarche
- La création d'un spectacle de conte
- La mise en scène d'un spectacle
- La diffusion d'un spectacle
- L'analyse de la profession
- La création d'interventions en médiation avec le conte
- La gestion de carrière professionnelle
- La démarche artistique
- L'entraînement artistique
- Les technologies utiles à sa pratique

Descriptif du programme

L'accompagnement individuel (mentorat) est une forme d'apprentissage personnalisé qui vise le développement des compétences et des ressources du ou de la conteur.euse dans sa pratique professionnelle.

La personne mentor.e est là pour questionner, proposer des approches et des structures

de soutien fondées sur l'exploration. **Elle n'est pas là pour donner des recettes toutes faites, mais bien pour faire réfléchir la personne qu'il ou elle accompagne; pour l'amener à trouver par elle-même les réponses aux questions qu'elle se pose sur sa pratique.**

Il est à noter qu'un.e individu.e participant au programme peut demander à travailler avec deux mentor.es. Dans ce cas, chacun.e des mentor.es sera évalué.e par le jury.

D'une même manière, il est possible de proposer un projet d'accompagnement individuel où ce sont deux personnes bénéficient du chaperonnage d'un.e mentor.e. En ce cas de figure, chacune des deux personnes devra individuellement honorer les frais d'inscription, advenant que le dossier soit retenue.

Durée du programme

Les personnes dont la candidature sera retenue obtiendront un suivi individuel par le ou la mentor.e de leur choix au rythme, à la fréquence et dans le contexte qui répond le mieux à leurs besoins. Ainsi, elles auront la chance de travailler sur des aspects spécifiques de leur pratique artistique durant une période de temps propice à leur apprentissage. De ce fait, les individu.es intéressé.es doivent être en mesure de démontrer la pertinence de leur participation au programme dans une perspective à long terme.

La durée des rencontres est variable, mais limitée à un maximum de 20 heures par candidat.e. Aucun mentorat ne peut se terminer **après le 12 décembre 2025**.

Il sera d'ailleurs attendu que les dossiers reçus prévoient un calendrier prévisionnel des rencontres prévues, entendues avec le ou la mentor.e. Un calendrier final devra être fourni au plus tard le **1^{er} octobre 2025**.

Dans l'éventualité où le ou la mentoré.e se révélerait dans l'incapacité de s'entendre avec ou sa ou son mentor.e sur un calendrier de rencontres, le projet d'accompagnement individuel sera alors jugé irréalisable.

Qualification et choix du mentor

Le ou la mentor.e est une personne-ressource dont l'expertise est en lien avec la problématique identifiée. Elle accompagnera le ou la participant.e dans l'acquisition des compétences visées et lui permettra d'acquérir plus d'autonomie.

Résultats attendus

Les individu.es sélectionné.es auront la responsabilité de maximiser le temps passé

auprès de leur mentor.e. Il ne s'agit pas d'un atelier où c'est le ou la formateur.rice qui dirige, mais bien d'**un travail de cocréation qui demande une implication maximale des personnes retenues**. Celles-ci, dans leur demande, devront donc démontrer l'impact durable qu'aura ce mentorat dans le développement de leurs compétences. C'est également afin de maximiser les retombées du programme que le nombre de besoins à couvrir devra se limiter à trois.

Les résultats attendus dépendront des objectifs identifiés dans chacune des candidatures.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Personnes visées

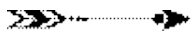
Le *Programme d'accompagnement individuel et de soutien personnalisé au développement des compétences de conteur.euses* soutient chaque année entre 8 et 15 professionnel.les du conte, et ce, dans toute la province. Ce programme est destiné aux individu.es détenant une formation préalable et possédant un minimum de 3 ans d'expérience.



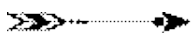
Il n'est pas possible de bénéficier du programme durant deux années consécutives.

Candidatures admissibles

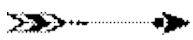
Les candidat.es doivent obligatoirement :



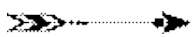
Exercer le métier de conteur.se de façon professionnelle;



Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;



Ne pas étudier à temps plein;

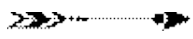


Avoir suivi au moins une formation en conte.

Le programme est ouvert aux artistes multidisciplinaires ou qui souhaitent ajouter le conte à leur pratique ainsi qu'aux artistes de la relève ayant une certaine expérience. Il ne constitue pas une porte d'entrée vers le milieu du conte.

Dépenses admissibles

Le montant maximum octroyé par demande est de **2 300 \$** avant taxes :



1880 \$ plus taxes pour couvrir les honoraires du mentor;

420 \$ pour couvrir des frais de location d'espaces.

Remboursement des frais de déplacement et de séjour (hors de Montréal)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés pour les participant.es – ayant soumis un dossier concernant un mentorat dont les personnes concernées (mentor.e ou mentoré.e) habiteraient en-dehors de l'Île-de-Montréal – habitant à plus de 50 kilomètres du lieu où se tiendra leur mentorat, et ce, selon les modalités du cadre subventionnaire par lequel le RCQ finance le programme. **Ces frais devront faire l'objet d'une estimation de la part des candidat.es dont la demande est acceptée et être approuvés par la personne responsable du programme.** Qu'il soit noté que les candidatures nécessitant des remboursements par rapport aux frais de séjour seront priorisées, afin d'encourager la mobilité.

Contribution du ou de la candidat.e

Les frais de participation sont fixés à 200 \$ - qui doivent être payées par les personnes retenues avant que le mentorat puisse débuter.

Règlements et modalités de paiement

Aucune activité d'accompagnement ne peut avoir lieu **après le 12 décembre 2025** et aucuns frais ne peuvent être engagés après cette date.

MISE EN CANDIDATURE

Processus de demande

Les conteur.euses intéressé.es sont invitées à communiquer par téléphone avec la personne responsable du programme **avant** de soumettre un dossier.

Renseignements et documents à fournir

-  Coordonnées complètes du ou de la candidat.e
-  Curriculum vitae du ou de la candidat.e
-  Statut (relève, mi-carrière, d'expérience)
-  Démarche artistique du ou de la candidat.e
-  Compétences à travailler durant le mentorat
-  Explication des besoins en fonction des compétences identifiées
-  Nom de la personne-mentore souhaitée et démonstration par le ou la candidat.e que celle-ci possède les aptitudes nécessaires pour favoriser

- l'atteinte des objectifs énoncés
- Mention des besoins en termes de remboursement par rapport aux frais d'hébergement, de déplacement et de repas (les détails seront à préciser advenant que votre projet soit accepté, mais tentez de donner une idée de ce qui est à prévoir)
- Un calendrier prévisionnel des rencontres prévues selon un horaire entendu avec le ou la mentor.e
- Curriculum vitae, lettre d'intention et biographie de la personne mentor pour permettre au jury d'identifier ses compétences et son expérience en lien avec les besoins identifiés (le ou la coach.e doit expliquer pourquoi et comment il ou elle compte aider l'artiste)

Évaluation des demandes

Un jury formé de trois pairs issu.es du bassin de membres et de formateur.rice.s du RCQ évaluera les demandes reçues. Il est à noter que ce jury change à chaque année.

L'évaluation des demandes est basée sur les critères suivants :

- Le statut professionnel du ou de la conteur.euse correspond au profil recherché;
- Les compétences à travailler et les besoins en mentorat sont bien identifiés et réalistes (**maximum de trois**);
- Le calendrier prévisionnel fourni propose un échéancier réaliste qui prend bien acte des disponibilités communes des deux partis (mentoré.e.s et mentor.e.s);
- L'explication du choix du ou de la mentor.e est claire et logique en fonction des besoins énoncés;
- Le ou la candidat.e a su démontrer que les compétences visées vont au-delà des besoins spécifiques d'un projet de spectacle et auront un impact sur son développement artistique et professionnel à moyen et long termes.



La candidature doit démontrer un lien clair entre le mentorat demandé et la démarche artistique du conteur ou de la conteuse.

Les réponses seront transmises durant le seconde semaine de septembre.

Inscription

Les personnes intéressées doivent remplir le [formulaire d'inscription](#) et transmettre l'ensemble des documents exigés à formation@conte.quebec.

DATE LIMITE : 1er SEPTEMBRE 2025 - À MINUIT

DIRECTIVES POUR LES PROJETS ACCEPTÉS

Une fois leur demande acceptée, les participant.es devront présenter un **plan d'accompagnement individuel** – comprenant un **échancier**, un **budget prévisionnel complet du mentorat** et un **calendrier des rencontres de travail prévues** – à la personne responsable du programme. Il est à noter que le plan doit être créé avec la personne-ressource et signé par elle.

Les candidat.es retenu.es disposeront d'un **maximum de 20 heures de mentorat**. Ce nombre peut varier selon les besoins de la personne mentorée.

Les rencontres de mentorat se tiendront **entre le 12 septembre et le 12 décembre 2025**. La répartition des 20 heures de mentorat sera déterminé par un accord commun entre l'individu.e retenu.e et son ou sa mentor.e.

À mi-chemin du mentorat, un suivi sera effectué par la.e responsable de la formation afin de s'assurer que le tout se déroule correctement, de valider que le plan est respecté et/ou de prendre connaissance de toute modification au cheminement prévu.

Enfin, dans les trois mois suivant la fin de la participation au programme, un **formulaire d'évaluation** sera soumis aux personnes mentorées.

Il est à noter que les participant.es pourront en tout temps communiquer avec la personne responsable du programme afin de lui faire part d'une problématique rencontrée dans le cadre de leur mentorat, ou encore si un besoin d'encadrement supplémentaire se fait sentir.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

David Berthiaume-Lachance

formation@conte.quebec

7755, boulevard Saint-Laurent, suite 300

Montréal (Québec) H2R 1X1

Ce programme est offert par le Regroupement du conte au Québec grâce à la contribution financière du Gouvernement du Québec et le programme Intervention-Compétences, lui-même propulsé par Compétence-Culture et le FDRCMO.



Financement de la formation continue en culture au Québec



Avec la participation financière de :

